

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 33 (1953)  
**Heft:** 4

**Artikel:** L'arrangement commercial franco-suisse du 11 avril 1953  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888317>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'arrangement commercial franco-suisse

## du 11 avril 1953

C'est avec un vif soulagement que nous avons appris la signature, le 11 avril à Berne, de l'arrangement commercial qui doit régir nos échanges du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 1953.

Celui du 1<sup>er</sup> novembre 1952 arrivait en effet à expiration le 31 mars et il était urgent, afin d'éviter une solution de continuité incompatible avec un commerce sain et régulier, de fixer le statut des échanges franco-suisse, dans le cadre du programme français d'importation déposé le 30 mars à l'O. E. C. E. Félicitons-nous donc, malgré un retard de onze jours sur le début de la nouvelle période contractuelle — ce retard avait été de dix-neuf jours pour le deuxième trimestre, de vingt-cinq jours pour le troisième et de trente-deux jours pour le semestre d'hiver 1952-53 — de voir la Suisse aboutir la première, cette fois-ci, à une entente avec la France.

L'accord du 8 décembre 1951 est prorogé pour une nouvelle période de six mois et le pourcentage de réduction de 40 % appliqué aux contingents contractuels durant le dernier semestre est maintenu inchangé, conformément aux engagements pris par la France à l'O. E. C. E. Le nouvel arrangement ressemble donc comme un frère à celui qui l'a précédé. La Suisse n'exportant pour ainsi dire pas de produits dits « incompressibles », sur lesquels la France a fait porter son effort de réduction, le total des contingents accuse une diminution de 2,7 % sur la Métropole, de 0,6 % sur la France d'outre-mer, soit, pour l'ensemble, de 2,3 % ou 2.524.000 francs suisses, par rapport à l'arrangement du 1<sup>er</sup> novembre 1952.

Donc, après quatorze mois de restrictions draco-

niennes destinées à rétablir l'équilibre de sa balance des comptes, non seulement la France ne peut revenir à un volume normal d'importations, mais elle procède à un nouveau resserrement de crédits.

Chacun éprouve en Suisse un sentiment de profonde sympathie devant les difficultés de nos amis français, mais chacun considère aussi l'expérience poursuivie depuis le 4 février 1952 comme concluante et souhaite que l'on s'engage résolument sur des voies nouvelles.

Ainsi que le déclare M. Marcel Dreyfus, le distingué président de la Fédération des importateurs de la métallurgie et de la mécanique, qui réclame lui aussi d'autres remèdes dans le numéro de mars-avril 1953 de la revue « Echanges internationaux », « la solution par l'asphyxie n'est pas payante ». Elle est même dangereuse, non seulement pour la France mais pour tous ses partenaires européens, car les restrictions décrétées en matière de commerce international entraînent nécessairement d'autres restrictions, et ont pour conséquence un resserrement du commerce mondial, un appauvrissement général.

Nous souhaitons voir le commerce extérieur français sortir au plus tôt du cercle vicieux dans lequel il s'est engagé et, une fois la confiance rétablie dans la monnaie et dans la solidarité des nations européennes, une fois rétabli aussi un rapport normal entre les prix français et étrangers, voir nos échanges reprendre sur une base plus saine, plus libre et plus satisfaisante pour tous.

**Chambre de commerce suisse en France**

**L**A Commission mixte prévue à l'article 7 de l'accord commercial franco-suisse du 8 décembre 1951 s'est réunie à Paris du 23 mars au 2 avril, et à Berne du 8 au 11 avril 1953.

Les deux délégations sont convenues des dispositions ci-après :

### **1<sup>o</sup> Validité de l'accord du 8 décembre 1951**

La durée de validité de l'accord du 8 décembre 1951 est prolongée pour une nouvelle période allant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 1953.

### **2<sup>o</sup> Importations françaises en Suisse**

Les importations de produits français en Suisse pendant la durée d'application du présent arrangement jouiront du régime dont elles ont bénéficié jusqu'au 31 mars 1953. Les contingents figurant à la liste A ainsi qu'à la lettre 2 C de l'accord du 8 décembre 1951 pour l'importation en Suisse de produits français sont renouvelés *pro rata temporis*.

Les reliquats non utilisés des contingents ouverts au titre de l'arrangement du 1<sup>er</sup> novembre 1952 seront reportés sur les contingents correspondants de la période d'application du présent arrangement.

Pour les marchandises reprises à la liste C de l'accord du 8 décembre 1951, le Gouvernement français délivrera des autorisations d'exportation vers la Suisse pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 1953 à concurrence de quantités ou valeurs correspondant à 6/12 des contingents figurant à ladite liste, à l'exception des produits ci-après pour lesquels les contingents suivants sont fixés :

311-313	Houille, coke, agglomérés de houille :	
	— qualités normales . . . . .	335.000 t.
1281 à 1296	Produits sidérurgiques :	
	— produits laminés à chaud, tôles, etc., matériel pour voies ferrées dont au moins 5.500 t. de demi-produits et 2.000 t. de fer blanc . . . . .	90.000 t.
	— produits de grosse forge et gros emboutissage . . . . .	300 t.
	— aciers alliés . . . . .	6.000 t.
	— aciers au carbone . . . . .	9.000 t.
1297-1302	Produits sidérurgiques tréfilés, étirés, laminés à froid . . . . .	4.500 t.
1303	Tubes et tuyaux en fonte . . . . .	3.000 t.
1304-1306	Tubes et tuyaux en fer ou acier . . . . .	7.500 t.
1258	Fonte . . . . .	6.000 t.

Les dispositions concernant le fer et l'acier ne sont valables que sous réserve de l'application du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

En outre, en ce qui concerne les produits ci-après désignés repris sur la liste C de l'accord du 8 décembre 1951, le Gouvernement français délivrera, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1953, à valoir sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 11 décembre 1953, des autorisations d'exportation vers la Suisse à concurrence des quantités suivantes :

N° d'ordre	N° du tarif douanier français	Marchandises	Contingents
—	728 A	Cuir de gros bovins (*)	—
29	728 C	Peaux de veaux brutes	25 t.
30	728 D	Peaux d'équidés	50 t.

La Délégation française a donné les précisions suivantes quant aux possibilités d'exportation de bois français vers la Suisse pendant l'année 1953 :

N° d'ordre	N° du tarif douanier français	Marchandises	Contingents
32	ex 763	Bois de feu d'essences feuillues	(**)
	ex 765 A	Bois en grumes :	
34		— chêne . . . . .	8.000 m <sup>3</sup>
35		— frêne . . . . .	(**)
36		— hêtre . . . . .	6.000 m <sup>3</sup>
—		— peuplier et tremble . . . . .	1.000 m <sup>3</sup>
—		— noyer (*) . . . . .	—
37		— autres bois . . . . .	(**)
38	ex 765 A	Bois coloniaux . . . . .	10.000 t. (dont 6.000 t. d'okoumé)
	ex 767 A-B	Bois sciés :	
		— traverses de chêne (*)	—
39		— chêne (y compris frises de parquets) . . . . .	12.000 m <sup>3</sup>
40		— frêne . . . . .	(**)
—		— hêtre . . . . .	10.000 m <sup>3</sup>
—		— traverses de hêtre . . . . .	—
—		— peuplier . . . . .	1.000 m <sup>3</sup>
—		— noyer . . . . .	(**)
—		— autres bois (y compris frises de parquets) . . . . .	(**)

En outre, les exportateurs français ont la possibilité d'obtenir, à la date de ce jour et pour l'année en cours,

(\*) L'exportation de ces produits est actuellement prohibée.

(\*\*) L'exportation de ces produits s'effectue conformément au régime prévu par les avis aux exportateurs des 4 avril et 25 juillet 1952 (licence automatique moyennant accréditif).

des autorisations d'exportation dans la limite des contingents globaux indiqués ci-après :

Grumes de hêtre . . . . .	5.000 m <sup>3</sup>
Grumes de peuplier . . . . .	30.000 m <sup>3</sup>
Sciages de hêtre . . . . .	7.000 m <sup>3</sup>
Pièces de croisement et appareils de voie . . . . .	15.000 m <sup>3</sup>
Sciages de peuplier de moins de 10 cm. d'épaisseur . . . . .	10.000 m <sup>3</sup>
Poteaux de lignes injectés (résineux) . . . . .	10.000 m <sup>3</sup>
Sciages de pin de Sologne . . . . .	40.000 m <sup>3</sup>
Traverses résineuses de bois de Sologne . . . . .	100.000 unités

### 3° Importations suisses dans les territoires de la zone franc.

a) Au titre de la période d'application du présent arrangement, il sera délivré de part et d'autre les licences nécessaires à l'importation en France des produits repris à la liste B1 de l'arrangement du 1<sup>er</sup> novembre 1952, sous réserve des dispositions à intervenir ultérieurement en ce qui concerne le fromage. Les deux Délégations se sont réservées d'apporter ultérieurement certains changements à cette liste par la voie diplomatique ; les licences seront accordées dans la limite des contingents ou valeurs figurant à ladite liste, exception faite pour les produits reproduits ci-dessous, dont les contingents sont fixés comme il suit :

N° d'ordre	N° du tarif douanier français	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
202	ex 30	Laits médicaux en poudre . . . . .	4.500
208	ex 76 A	Pommes et poires de table . . . . .	1.140
211	170	Sucre de lait . . . . .	150
224	ex 482 B, 493 B, 509 E, ex 526, 530, 533, 544, ex 549, 550, ex 551, 557, 629 B	Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire, y compris spécialités en emballages originaux, hormones, sulfamides . . . . .	3.500
226	ex 524	Mono et diéthylamines, mono et diméthylamines . . . . .	12,5
229	593, 594, 596-599	Laques, vernis, couleurs, peintures, pigments . . . . .	300
239	ex 700, 705, 709	Résines synthétiques, thermoplastes (chlorure de polyvinyle, résines acryliques) . . . . .	762
241	Divers	Divers dont notamment : chlorophylle, produits pour l'industrie du bâtiment, laques et farts de skis, saccharine, articles en corne artificielle, capsules et bagues de cellulose, masse d'épuration de gaz, produits pour laboratoires et recherches scientifiques, teintures préparées et préparations conditionnées pour lessives . . . . .	1.125

Les reliquats non utilisés des contingents ouverts au titre de l'arrangement du 1<sup>er</sup> novembre 1952 seront reportés sur les contingents correspondants de la période d'application du présent arrangement.

b) En ce qui concerne les territoires de l'A. F. N. et les autres territoires d'outre-mer, les contingents figurant aux listes B2 à B4 ci-annexées sont fixés pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 1953 ; les reliquats non utilisés au 31 mai 1953 des contingents ouverts au titre de l'accord du 8 décembre 1951 et de l'arrangement du 1<sup>er</sup> novembre 1952 seront reportés sur les contingents correspondants prévus par le présent arrangement.

*Nous reproduisons aux pages suivantes, pour la commodité de nos lecteurs, tous les contingents prévus de part et d'autre pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 1953, bien que la plupart d'entre eux soient identiques à ceux qui ont été fixés dans l'arrangement du 1<sup>er</sup> novembre 1952 (cf. « Revue économique franco-suisse », novembre 1952, p. 373 et suiv.). Nous avons souligné en gras les postes qui ont subi une modification par rapport à l'arrangement précédent.*

LISTE B1

Importation de produits suisses en France métropolitaine

N° d'ordre	Marchandises (1)	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.	N° d'ordre	Marchandises	Contingents en 1.000 fr. s.
<b>I. — Agriculture et alimentation</b>			<b>IV. — Bois et ouvrages en bois papiers, cartons, divers</b>			312	Machines-imprimeuses pour boîtes, carton . . . . .	450
201	Poissons d'eau douce . . . . .	90	255	Pellicules transparentes, éponges en viscoses . . . . .	75	313	Autres machines d'impression . . . . .	600
202	<b>Laits médicaux en poudre</b> . . . . .	<b>4.500</b>	256	Panneaux, planches, plaques, etc. . . . .	270	314	Broches et ailettes pour métiers à filer . . . . .	75
205	Légumes frais . . . . .	P. M.	257	Meubles . . . . .	15	315	Anneaux, curseurs pour métiers à filer . . . . .	180
206	Pommes de terre . . . . .	P. M.	258	Parquets en liège . . . . .	15	316	Aiguilles et platine pour métiers de bonneterie . . . . .	90
207	Pommes à cidres . . . . .	P. M.	259	Carton isolant . . . . .	150	317	Machines à coudre à usage domestique . . . . .	1.650
208	<b>Pommes et poires de table</b> . . . . .	<b>1.140</b>	260	Papiers de tenture . . . . .	15	318	Machines et appareils pour l'industrie des peaux, du cuir et des chaussures . . . . .	90
209	Gluten . . . . .	30	261	Masse filtrante en amiante pure ou mélangée de cellulose . . . . .	15	319	Machines et appareils de conditionnement . . . . .	150
210	Pectine séchée . . . . .	150	262	Verrerie . . . . .	45	320	Machines-outils, dont 10 % pour machines-outils pour travail du bois . . . . .	5.550
211	<b>Sucre de lait</b> . . . . .	<b>150</b>	263	Bouteilles à conserves . . . . .	15	321	Machines à tailler les engrenages . . . . .	306
212	Sucreries, bonbons sans alcool . . . . .	15	264	Touches de machines à écrire . . . . .	60	322	Machines-outils électriques portatives . . . . .	325
213	Chocolat . . . . .	210	265	Pierres industrielles . . . . .	60	323	Outils pneumatiques et machines-outils pneumatiques portatives . . . . .	3
214	Biscuits . . . . .	15	266	Brosserie . . . . .	30	324	Outils et accessoires de machines-outils (2) . . . . .	1.150
215	Concentrés et jus de fruits, cidre, etc. . . . .	150	267	Jeux et jouets . . . . .	30	325	Machines à écrire, dont au maximum 5 % de pièces détachées . . . . .	825
216	Bière . . . . .	150	268	Boutons de vêtements . . . . .	45	326	Organes de transmission . . . . .	450
217	Vins blancs . . . . .	90	269	Articles de bureau . . . . .	45	<b>b) Constructions électriques</b>		
218	Eaux-de-vie . . . . .	30	270	Porte-plumes, stylographes, porte-mines . . . . .	30	327	Transformateurs, disjoncteurs, etc. . . . .	1.350
219	Cigares, cigarettes, tabac, etc. . . . .	100	271	Peignes . . . . .	3	328	Appareillages électriques . . . . .	1.050
220	Divers . . . . .	660	272	Divers . . . . .	262,5	329	Condensateurs . . . . .	450
<b>II. — Produits chimiques matières plastiques et caoutchouc</b>			273	Divers . . . . .	360	330	Fils et câbles isolés . . . . .	60
221	Brai de goudron . . . . .	60	<b>V. — Métaux et ouvrages en métaux</b>			331	Matériel de téléphonie et de télégraphie . . . . .	75
222	Produits auxiliaires pour l'industrie des textiles, du cuir et du papier . . . . .	1.110	274	Plaquettes en carbure de tungstène . . . . .	90	332	Appareils électro-acoustiques . . . . .	60
223	Alcool butylique, alcool isobutylique, alcool méthylique, dissolvants et plastifiants divers . . . . .	450	275	Fers et aciers laminés ou étirés à froid . . . . .	525	333	Appareils radio-électriques . . . . .	767
224	<b>Produits chimiques à usage pharmaceutique et vétérinaire</b> . . . . .	<b>3.500</b>	276	Produits mi-ouvrés, en cuivre, nickel, laiton et leurs alliages dont 150 pour articles en nickel . . . . .	750	334	Matériel médico-chirurgical électrique et radiologique . . . . .	45
225	Acide acétique, ses sels et esters . . . . .	150	277	Fils et filaments de tungstène . . . . .	120	335	Appareils électriques de cuisson et de chauffage . . . . .	195
226	<b>Mono et diéthylamines, mono et diméthylamines</b> . . . . .	<b>12,5</b>	278	Raccords . . . . .	1.050	336	Rasoirs électriques . . . . .	150
227	Engrais chimiques azotés . . . . .	510	279	Etuirs rigides filés, boîtes à membranes . . . . .	112,5	337	Appareils tournants électro-domestiques . . . . .	45
228	Colorants . . . . .	7.950	280	Câbles, tresses, élingues, etc. . . . .	30	338	Équipement électrique pour automobiles et autorails . . . . .	870
229	<b>Laques, vernis, couleurs, peintures, pigments</b> . . . . .	<b>300</b>	281	Visserie et articles de décolletage . . . . .	600	339	Accessoires et pièces détachées d'automobiles et de motocycles . . . . .	90
230	Encre d'imprimerie, vernis spéciaux pour tubes souples . . . . .	210	282	Articles de tirefonnerie, boulonnerie, visserie . . . . .	300	340	Eclairages et parties de bicyclettes . . . . .	75
231	Encres à écrire, à dessiner, à duplicateurs ou à tampons . . . . .	3	283	Outils agricoles, horticoles, etc. . . . .	200	<b>c) Matériel de transport</b>		
232	Huiles diverses pour l'industrie des vernis, des couleurs . . . . .	105	284	Outillages mécaniques à main . . . . .	64	341	Locomotives . . . . .	P. M.
233	Crayons composés . . . . .	300	285	Couteaux . . . . .	45	342	Tracteurs agricoles, matériel de débardage . . . . .	150
234	Allumettes . . . . .	150	286	Lames de rasoirs de sûreté . . . . .	8	<b>d) Instruments et appareils</b>		
235	Pellicules . . . . .	90	287	Éviers en acier inoxydable . . . . .	45	343	Compteurs spéciaux, compteurs de tours . . . . .	180
236	Films impressionnés . . . . .	Liberté	288	Serrures pour valises, sacs, serviettes . . . . .	90	344	Indicateurs de vitesse, tachymètres . . . . .	60
237	Préparations désinfectantes . . . . .	618	289	Mécanisme pour reliures à feuillets mobiles . . . . .	45	345	Butyromètres . . . . .	90
238	Résines synthétiques thermo-durissables . . . . .	300	290	Ouvrages et ustensiles de ménage en aluminium . . . . .	60	346	Baromètres, thermomètres, pyromètres, indicateurs de niveau . . . . .	75
239	<b>Résines synthétiques thermoplastes</b> . . . . .	<b>762</b>	291	Caractères de machines à écrire . . . . .	147	347	Détendeurs automatiques, détendeurs thermostatiques, thermostats . . . . .	120
240	Soudures . . . . .	135	292	Robinetterie, raccords autres qu'en fonte malléable et en acier . . . . .	135	348	Dispositifs spéciaux pour compteurs électriques . . . . .	440
241	Divers . . . . .	1.125	293	Fermetures à glissière . . . . .	60	349	Instruments de mesure portatifs à lecture directe . . . . .	470
<b>III. — Cuirs, textiles, chaussures</b>			294	Divers . . . . .	150	350	Instruments scientifiques . . . . .	660
242	Cuir-vachette au chrome . . . . .	75	<b>VI. — Machines, appareils, instruments véhicules</b>			351	Règles à calcul . . . . .	30
243	Peaux de reptiles tannées, teintes . . . . .	90	<b>a) Machines et appareils</b>			352	Appareils photographiques . . . . .	50
244	Bouts durs pour chaussures, etc. . . . .	90	296	Appareils de cuisson et de chauffage à gaz . . . . .	150	353	Parties et pièces détachées d'appareils photographiques et accessoires . . . . .	30
245	Articles industriels en cuir . . . . .	150	297	Chaudières à vapeur, matériel de centrales hydrauliques ou thermiques . . . . .	750	354	Matériel médico-chirurgical autre qu'électrique . . . . .	60
246	Ouate et articles en ouate . . . . .	15	298	Moteurs Diesel, moteurs à combustion interne . . . . .	1.500	355	Prothèses dentaires . . . . .	45
247	Tissus imprimés de coton pur et 249 Tissus recouverts, enduits ou imprégnés d'appâts spéciaux . . . . .	1.485	299	Compresseurs et pompes à vide . . . . .	900	356	Grosse horlogerie électrique . . . . .	90
248	Tissus imprimés de coton mélangé, de rayonne, de fibranne, pures ou mélangées . . . . .	300	300	Segments de piston . . . . .	375	357	Constateurs de vol pour pigeons . . . . .	45
250	Bas de fils synthétiques tricotés en Suisse . . . . .	240	301	Matériel d'injection pour automobiles et autorails . . . . .	420	358	Pièces de rechange . . . . .	2.200
251	Chaussures . . . . .	150	302	Installations frigorifiques . . . . .	360	359a	Divers . . . . .	1.200
252	Chaussures spéciales pour sports . . . . .	30	303	Appareils frigorifiques de ménage . . . . .	7,5	359b	Divers . . . . .	450
253	Ouvrages en tissus ou papiers mica-cés ouvrages en mica . . . . .	6	304	Matériel de broyage, de criblage, etc. . . . .	180	<b>VII. — Horlogerie</b>		
254	Divers . . . . .	210	305	Matériel de cimenterie . . . . .	360	360	Boîtes . . . . .	79,5
			306	Machines de fonderie . . . . .	120	361	Fournitures de rhabillage . . . . .	435
			307	Motoculteurs . . . . .	210	362	Ébauches et fournitures de fabrication . . . . .	2.767,2
			308	Charrues, cultivateurs, faucheuses, etc. . . . .	450	363	Montres et mouvements terminés . . . . .	3.382,5
			309	Machines et appareils pour les industries alimentaires . . . . .	296	364	Grosse horlogerie . . . . .	36
			310	Installations pour industries chimiques . . . . .	150	365	Réveils à ancre, 8 jours . . . . .	24
			311	Machines et appareils pour la savonnerie, la stéarinerie, la parfumerie et la fabrication de produits pharmaceutiques . . . . .	15			

(1) Le libellé des marchandises est résumé : pour les dénominations exactes, prière de se reporter au supplément encarté dans le numéro de décembre 1951 de notre « Revue économique franco-suisse ».

(2) Y compris lames de scies électriques portatives

### LISTE B2

#### Importation de produits suisses en Algérie et Tunisie

	Contingents en 1.000 fr. s. (4 mois)		Contingents en 1.000 fr. s. (4 mois)
Laits médicaux en poudre, laits concentrés, stérilisés, pasteurisés	335	Machines à écrire	140
Fromage à pâte dure, y compris crèmes de Gruyère en boîtes	135 (*)	Machines à calculer	35
Pommes et poires de table	P. M. (**)	Matériel médico-chirurgical, appareils électro-domestiques, appareils électriques de cuisson, de chauffage	110
Cigares, cigarettes, tabac	70	Instruments scientifiques de mesure divers	130
Colorants	75	Phonographes, pick-up, moteurs, etc.	27
Produits synthétiques pour parfums	35	Montres	200
Fils de rayonne	30	Fournitures de rhabillage	30
Tissus de tout genre	100	Divers général (y compris les vaches et taureaux pour l'Algérie et la Tunisie)	680
Broderies	30		
Tricotages et confections	70		
Chaussures contingentées	85		
Raccords	160		
Matériel mécanique et électrique d'équipement	2.000		
Machines à coudre à usage domestique	250		

(\*) Seulement pour l'Algérie; contingent global pour la Tunisie.

(\*\*) Le contingent de 367.000 francs dont la Suisse pourrait bénéficier pour les quatre mois de juin à septembre, sera reporté sur le prochain accord.

### LISTE B3

#### Importation de produits suisses au Maroc

	Contingents en 1.000 fr. s. (4 mois)		Contingents en 1.000 fr. s. (4 mois)
Laits médicaux en poudre, laits concentrés	G1	Matériel mécanique et électrique d'équipement	2.000
Fromage à pâte dure, y compris crèmes de Gruyère en boîtes	G1	Machines à coudre à usage domestique	140
Pommes et poires de table	P. M. (**)	Machines à écrire	120
Cigares, cigarettes, tabac, etc.	20	Machines à calculer	70
Colorants	G1	Matériel médico-chirurgical, appareils électro-domestiques, appareils électriques de cuisson, de chauffage	90
Produits synthétiques pour parfums	50	Instruments scientifiques de mesure divers	100
Fils de rayonne	100	Phonographes, pick-up, moteurs, etc.	25
Tissus de coton de toutes sortes, tissus de fibrane et pansements	G1	Montres	185
Tissus de tout genre autres que ceux rentrant dans le contingent global	40	Fournitures de rhabillage	35
Broderies	1.450 (*)	Divers général	1.400
Tricotages et confections de qualité, y compris bonneterie et bas	30		
Chaussures de qualité	135		
Crayons et porte-mines	17		
Raccords	95		

(\*) Dont 480 comme anticipation sur le prochain accord.

(\*\*) Le contingent de 267.000 francs, dont la Suisse pourrait bénéficier pour les quatre mois de juin à septembre, sera reporté sur le prochain accord.

### LISTE B4

#### Importation de produits suisses dans les D. O. M., les T. O. M. et les États associés

	Contingents en 1.000 fr. s. (4 mois)				Contingents en 1.000 fr. s. (4 mois)		
	D. O. M.	T. O. M.	États associés		D. O. M.	T. O. M.	États associés
Laits médicaux en poudre, laits concentrés, stérilisés, pasteurisés, etc.	7	400	133	Appareils photographiques et accessoires, pho- nographes, pick-up, moteurs, etc. dont 100 au moins pour appareils de cinéma (projec- teurs et caméras)		167	
Fromage	17	68		Autres fabrications mécaniques et électriques		566	70
Produits chimiques divers dont colorants		90	67	Appareils électriques et instruments divers y compris appareils de radio		217	67
Tissus de toutes sortes, à l'exception des tis- sus de laine	33	G1	100	Montres et mouvements finis, fournitures de rhabillage	65	367	123
Tissus imprimés de coton et mouchoirs		160 + G1*		133			
Matériel mécanique et électrique d'équipe- ment, y compris instruments de géodésie	100	566	170	Chaussures		33	
Machines à coudre à usage domestique		167	100	Raccords		33	
Machines à écrire	33	200		Divers général, y compris pièces de rechange	167	1.121	600
Matériel médico-chirurgical, appareils élec- tro-domestiques, appareils électriques de cuisson, de chauffage	33						

(\*) 160.000 francs représentent le contingent pour le mois de juin; à partir du mois de juillet les tissus imprimés et les mouchoirs tombent sous un contingent global.

### LISTE D

N° d'ordre	N° du tarif douanier suisse	Marchandises	Contingents
1	231-237	Bois de mines (pins et mélèze)	3.500 m <sup>3</sup>
2	289/291	Pâtes à papier	670 t.
3	862/863	Aluminium brut	83,3 t.
4		Urée	84.000 fr. s.
5		Produits intermé- diaires pour colorants	1.000.000 fr. s.